

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-032

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 9 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 3 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Céline PIGNON, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT (*arrivée en cours de séance*)
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES (*arrivé en cours de séance*)

3 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU donne pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Michel PROUST donne pouvoir à Jean Pierre CESBRON
- ✓ Claire SAINCOURT donne pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Claire SAINCOURT

Absents : Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Jacky PRINCAY, Éric VILAIN

Jean Marie COLIN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 03 avril ayant pour ordre du jour :

RESSOURCES HUMAINES

Ouverture d'un poste sur le poste de responsable des ateliers communautaires

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale
- Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
- Considérant les besoins de recruter un agent technique principal de 1^{ère} classe

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De créer à compter du 1^{er} juin 2019 :
 - Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de cet agent seront indiqués dans sa fiche de poste
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000.
- ✓ Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ De modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- ✓ Que ce poste sera pourvu par voie statutaire ou à défaut contractuelle.
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste.

A Airvault, le 9 avril 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET.

AR-Préfecture

079-200041416-20190409-D2019032B-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-04-2019

Publication le : 18-04-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48